

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/11/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 11/12/2017

Délibération n° D-2017-453

**Finances - Débat et rapport d'orientations budgétaires 2018 -
Budget principal et budgets annexes**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU,
Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction des Finances

**Finances - Débat et rapport d'orientations
budgétaires 2018 - Budget principal et budgets
annexes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D.2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2018 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

Le Conseil municipal a pris acte du débat et du rapport d'orientations budgétaires 2018

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

20
18

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Sommaire

Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales

I. Le contexte économique et budgétaire :

A) Environnement macroéconomique

B) La situation financière de la Ville de Niort

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2018

A) Budget principal

B) Budgets annexes

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2018

IV. La situation au regard de la dette

V. Les ressources humaines

Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales

Article L. 2312-1 du CGCT modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnels et des effectifs.

Objectif : Introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2017.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ▶ le contexte économique et réglementaire
- ▶ l'impact de la Loi de finances 2017 sur le budget des collectivités locales

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

I. Le contexte économique et budgétaire :

A) Environnement macroéconomique

La **croissance** de l'économie française s'est renforcée au cours de la première partie de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2017, elle devrait avoisiner **1,5 %**, chiffre le plus élevé depuis 2010.

Cela tient à une amélioration de l'environnement international, notamment européen, qui a permis d'enclencher une dynamique interne positive en matière d'investissement et d'emploi. Le taux de chômage reculerait ainsi sensiblement cette année.

Dans ce contexte, bien que demeurant toujours très bas, le taux d'intérêt à 10 ans pourrait amorcer une remontée très graduelle l'an prochain.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES (moyennes annuelles)

%	2016	2017 e	2018 p
Taux de croissance du PIB	1,1	1,5	1,4
Taux d'inflation	0,2	0,9	1,2
Taux de chômage	9,8	9,2	9,0

e : estimations
p : prévisions

Source : Insee, prévisions La Banque Postale (juillet 2017).

Le projet de loi de finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de redressement des finances publiques conformément au projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2018 à 2022. **La réforme de la fiscalité et la mise en œuvre d'un pacte financier vont contraindre fortement les collectivités locales dès 2018.**

▪ **La suppression sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.**

L'Assemblée Nationale a validé le fait que la **taxe d'habitation** ne serait acquittée que par 20 % des ménages d'ici 2020. Cette réforme s'étalerait sur trois ans et le manque à gagner serait compensé par un dégrèvement, l'État se substituant au contribuable local. Sa mise en œuvre débiterait par une première baisse de 30 % en 2018.

De nombreuses incertitudes demeurent cependant quant aux modalités d'application de cette réforme. À noter qu'actuellement, la taxe d'habitation n'est pas acquittée par l'intégralité des ménages.

▪ **Un pacte financier** à conclure entre l'Etat et les collectivités locales ayant les budgets les plus importants viendra contraindre l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités. Au-delà de **de 1,1 % pour le bloc local jusqu'en 2022**, un malus sur la DGF serait appliqué.

+ 1,1 % : l'évolution annuelle maximale des dépenses de fonctionnement des grandes collectivités à compter de 2018. Ce taux est exprimé en valeur (c'est-à-dire inflation comprise) et à périmètre constant. Il devrait s'appliquer et être observé entre deux comptes administratifs.

- **La capacité de désendettement** : Le niveau d'épargne brute rapporté à la dette permet d'évaluer sa capacité théorique de désendettement exprimée en nombre d'années.

La Loi de programmation des finances publiques fixerait une cible entre 11 à 13 années pour les communes.

L'article 10 du PLPFP indique que des contrats seront conclus entre le préfet et les plus grandes collectivités locales pour déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement et les modalités de respect de ces objectifs.

La Ville de Niort est concernée au titre des communes de plus de 50 000 habitants.

Ces nouvelles règles s'appliqueront à compter de 2019 et prendront en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de l'année 2018.

- **Dotation Globale de Fonctionnement** : Le PLF 2018 prévoit à ce stade le maintien de l'enveloppe.

B) La situation financière de la Ville de Niort

- La Ville de Niort, dans ce contexte, maintient une stratégie financière qui permet de :
 - maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
 - préserver sa capacité d'investissement.

La collectivité doit en outre faire face à des mesures exogènes telles que la mise en œuvre du protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) conclu en 2015 dont la mise en œuvre a débuté en 2016 et doit s'échelonner jusqu'en 2020.

L'équilibre du budget primitif 2018 devra tenir compte notamment de ces évolutions en dépenses, associées à la stagnation des recettes.

II. Les grandes orientations du budget 2018

Les orientations demeurent identiques à la trajectoire définie dès 2014, qui consiste à :

- Confirmer le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive
- Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock important de dette héritée
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face.
- Respecter les grandes orientations, connues à ce jour, du pacte financier à intervenir avec l'Etat.

A) Caractéristiques du Budget Principal

- Pour mémoire, 3 projets font l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) : Port Boinot, agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), Eglise Notre Dame.
L'échéancier des crédits de paiement pour ces 3 projets sera redéfini en juin 2018.
- Une politique volontariste d'investissement sur le patrimoine public :
 - ✓ Plus d'1 000 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires
 - ✓ 822,0 K€ de travaux et d'aménagements sur voirie
 - ✓ 480,5 K€ d'investissement liés aux équipements sportifs
 - ✓ 60,6 K€ de dépenses d'investissement destinés à la culture
- Un engagement fort dans l'action sociale avec une subvention préservée au CCAS de 5 050 K€.
- La prise en compte d'évolutions réglementaires avec la dépenalisation du stationnement (budget principal) et le transfert de la compétence PACS.
- Un recours à l'emprunt maîtrisé en fonction de la capacité financière de la Ville.
- Le projet de budget s'entend à périmètre constant, notamment au regard des projets de mutualisation avec la communauté d'agglomération.

B) Budgets annexes

Les activités retracées dans les budgets annexes s'inscrivent dans la continuité de 2017.

- « **Stationnement** » : Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés, activités assujetties à TVA.

En particulier 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur construction nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.

On note, en 2018, le solde des dispositions financières de la convention de mandat avec DSA pour la réalisation du parking de La Brèche, et le début de son amortissement.

La subvention du budget annexe s'établirait pour 2018 à près de 1 156 K€.

- « **Parc de Noron** » : Le budget 2018 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions, **avec une contribution du budget principal de l'ordre de 960 K€.**
- « **Crématorium** » : La poursuite en 2018 du programme de travaux, lié à l'extension et à la rénovation du bâtiment.
- « **Pompes funèbres** » : Pas d'évolution particulière en 2018 concernant l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville.
- « **Chaufferie Bois des Brizeaux** » : Le budget traduit les conditions financières prévues au contrat d'exploitation (délégation de service public).

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2018

- A) Les recettes de fonctionnement**
- B) Les dépenses de fonctionnement**
- C) L'autofinancement dégagé**
- D) Les dépenses d'investissement**
- E) Les recettes d'investissement**

A) Les recettes de fonctionnement

En 2018, les recettes de fonctionnement devraient atteindre 84 778 K€, contre 84 174 K€ au BP 2017, soit une légère augmentation (+ 0,7 %). Cette évolution comprend :

- Une hypothèse de maintien du niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à 2017, conformément aux annonces faites dans le cadre du PLF 2018. Dans l'attente d'informations complémentaires liées à la refonte de la DSU, les volumes correspondants à la DSU et à la DNP, perçus en 2017, sont également reconduits.
- Le BP 2018 prévoit d'inscrire 661,9 K€ au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (montant correspondant à 85 % des recettes perçues en 2017).
- Une évolution de + 1,0 % des produits des impôts locaux par rapport au voté 2017, basée sur une hypothèse de revalorisation des valeurs locatives à confirmer par l'Etat en fonction de l'évolution des indices de prix correspondant. Par mesure de prudence, il n'est pas projeté d'évolution de la valeur physique des bases. Ces hypothèses, qui s'entendent à périmètre constant, induisent une progression des produits de + 500,5 K€ de BP à BP.
- Une légère diminution des produits des services, du domaine et ventes diverses de 60,3 K€ soit -1,2 % de BP à BP.

B) Les dépenses de fonctionnement (1/2)

Les dépenses de fonctionnement seraient en légère diminution pour se situer à 78 948 K€, contre 79 168 K€ au BP 2017, soit - 0,3 %.

- **Les dépenses prévisionnelles de personnel** qui représentent 53 % des dépenses de fonctionnement sont programmées à + 1,9 % de BP à BP (+ 800 K€), soit 42 300 K€ au BP 2018 contre 41 500 K€ au BP 2017. Ce montant tient compte notamment de la grande instabilité relative à la préparation du PLF 2018 et aux mesures réglementaires qui touchent les collectivités locales. On note entre autres :
 - Une hausse des cotisations CNRACL pour 70 K€.
 - Des besoins de remplacement qui représentent 450 K€, soit + 100 K€ par rapport à 2017.
 - La fin du dispositif des contrats aidés, qui induit une hausse de + 65 K€ de l'enveloppe des remplacements dans les écoles.
 - Les avancements et promotions proposés en Commission Administrative Paritaire qui représentent 220 K€ pour une année complète.
 - Une hypothèse d'augmentation des crédits dédiés à la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) à hauteur de 50 K€.
 - Une adaptation permanente des effectifs.
- **L'enveloppe des charges à caractère général** est fixée à environ 17 511 K€, soit une diminution de - 1,9 % de BP à BP (- 343,6 K€). Cette évolution intègre des augmentations de tarifs de plusieurs postes de dépenses comme les fournitures alimentaires de la restauration scolaire et l'électricité.

B) Les dépenses de fonctionnement (2/2)

- La subvention au CCAS est reconduite à hauteur de 5 050 K€.
- Le montant global de l'enveloppe du volume des subventions aux organismes de droit privé s'établit à 4 773 K€ (hors subvention au CASC, résultant d'un calcul prédéterminé), contre 4 983 K€ voté en 2017 soit une diminution de - 4,2 %.
- Les subventions d'équilibre vers les budgets annexes :
 - « Stationnement » atteindrait environ 1 156 K€ contre 1 292 K€ au BP 2017
 - « Parc de Noron » s'établirait à hauteur de 960 K€ contre 1 098 K€ au BP 2017
- Les charges financières seront en diminution du fait qu'aucun nouvel emprunt n'aura été mobilisé en 2017. Cette baisse pourrait atteindre - 105 K€ de BP à BP, soit - 5,5 %. Il est prévu d'inscrire 1 800 K€ au BP 2018.

C) L'autofinancement

Ces orientations permettront d'atteindre un niveau d'autofinancement brut de 7 030 K€, contre 6 185 au BP 2017, ce qui permettra d'absorber l'amortissement en capital de la dette (6 030 K€), tenant compte d'un montant de la production immobilisée (travaux en régie), reconduit à hauteur de 1 200 K€.

L'autofinancement net porté au Budget Primitif 2018 sera positif pour s'établir à 1 000 K€, soit un montant nettement supérieur à celui du BP 2017, qui était de 300 K€.

Sur la base d'un produit de ces cessions immobilisées estimé à 1 000 K€, le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 2 000 K€.

Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible en hausse, fruits des efforts de gestion, ne doivent toutefois pas être considérés comme suffisants au regard des besoins de la collectivité et des habitants.

D) Les dépenses d'investissement

Les enveloppes de crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2018 au titre des dépenses d'investissement seront de l'ordre de 16 543 K€ (contre 18 174 K€ en 2017).

Les subventions liées aux opérations s'établiraient à 1 881 K€, dont une participation de la CAN ciblée sur des projets au titre du PACT à hauteur de 1 050 K€ en 2018.

Projet de BP 2018	Dépenses	Recettes
URBANISME ET HABITAT	5 287 850	416 000
1 PLANIFICATION URBAINE	10 000	
2 ACTION FONCIERE	300 000	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN dont :	4 721 500	416 000
Les Halles	822 000	
OPAH RU requalification du centre ville	300 000	120 000
OPAH RU Communautaire	10 000	
Verrière passage du commerce	28 000	30 000
Vallée de Bellevue	132 000	
La Croix des Pèlerins	105 000	
Parc Naturel Urbain	3 041 000	236 000
Brèche	70 000	
Ouvrages hydrauliques et rivières	60 000	30 000
Requalification des entrées de ville	50 000	
Contrat de Ville	100 500	
4 HABITAT	256 350	
SECURITE PUBLIQUE	188 000	50 000
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 828 762	1 264 500
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	936 000	
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC dont :	3 738 762	1 152 000
Voirie	822 000	
Mobilité et éclairage public - SDAL	2 405 762	1 150 000
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	436 000	112 500
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	718 000	
EDUCATION ET JEUNESSE	1 492 000	140 955
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE dont :	1 382 000	140 955
Travaux dans les groupes scolaire (Sand, Prévert et Proust)	595 000	140 955
11 JEUNESSE	110 000	
SPORT	480 500	
CULTURE	60 580	
LES RESSOURCES	3 205 458	10 000
14 SYSTÈME D'INFORMATION	1 040 000	
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	880 000	
Pôle technique	150 000	
Pôle administratif	730 000	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS dont :	1 285 458	10 000
Flotte de véhicules	537 000	10 000
Engins et matériels	350 000	
Total général	16 543 150	1 881 455

E) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent pour 2018 à 5 009 K€. Les principales recettes sont :

Le fonds de compensation pour la TVA :	1 600 K€
Le produit de la taxe d'aménagement :	800 K€
Le produit des amendes de police :	700 K€
Les subventions liées aux opérations :	1 881 K€
Les autres immobilisations financières :	27 K€

IV. La situation au regard de la dette

Au cours de l'année 2017 aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 s'élèvera pour le budget principal à 67 253 K€.

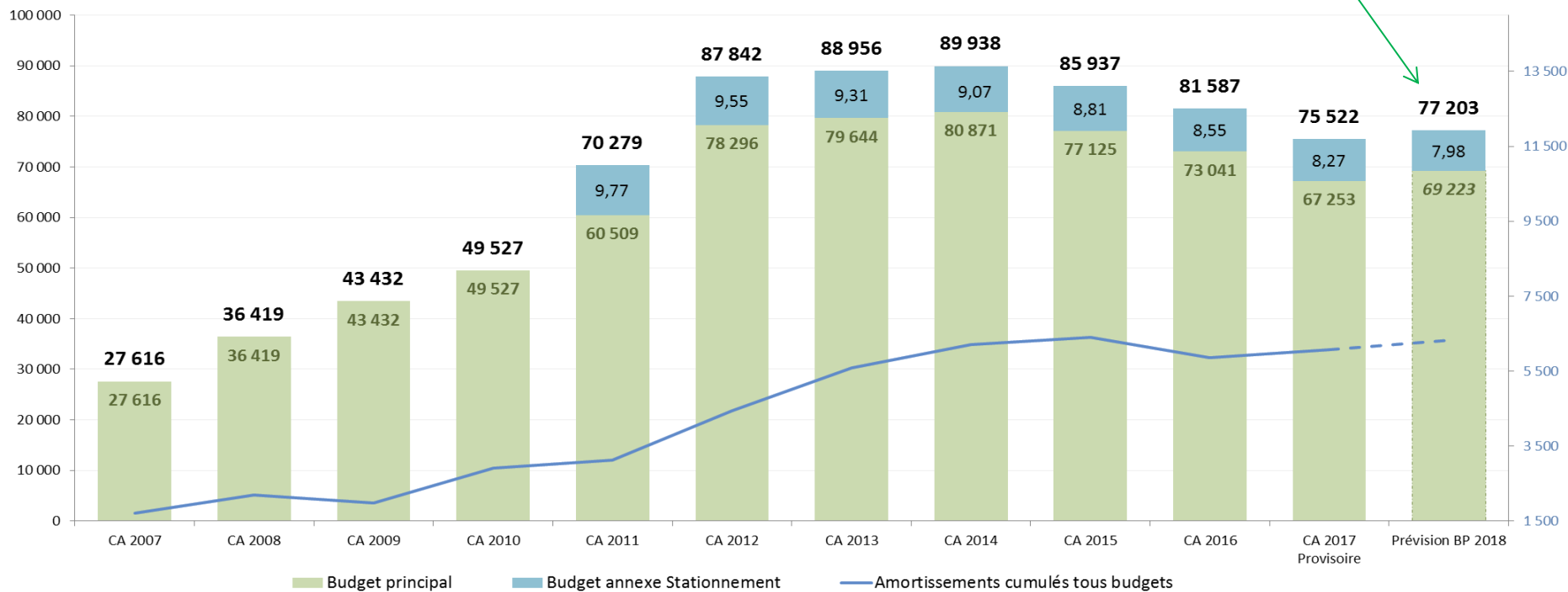
Selon les orientations budgétaires exposées, l'équilibre du budget primitif 2018 sera réalisé par l'inscription d'un volume d'emprunt théorique qui se situerait à environ 10 770 K€ (contre 11 805 K€ au BP 2017).

Cependant s'agissant du volume d'emprunt d'équilibre du budget primitif, celui-ci ne sera pas mobilisé en totalité. Il sera ajusté en fonction du rythme d'exécution du budget et du résultat de l'exercice 2017. Le volume d'emprunt effectivement mobilisé en 2018 ne devrait pas dépasser 8 000 K€.

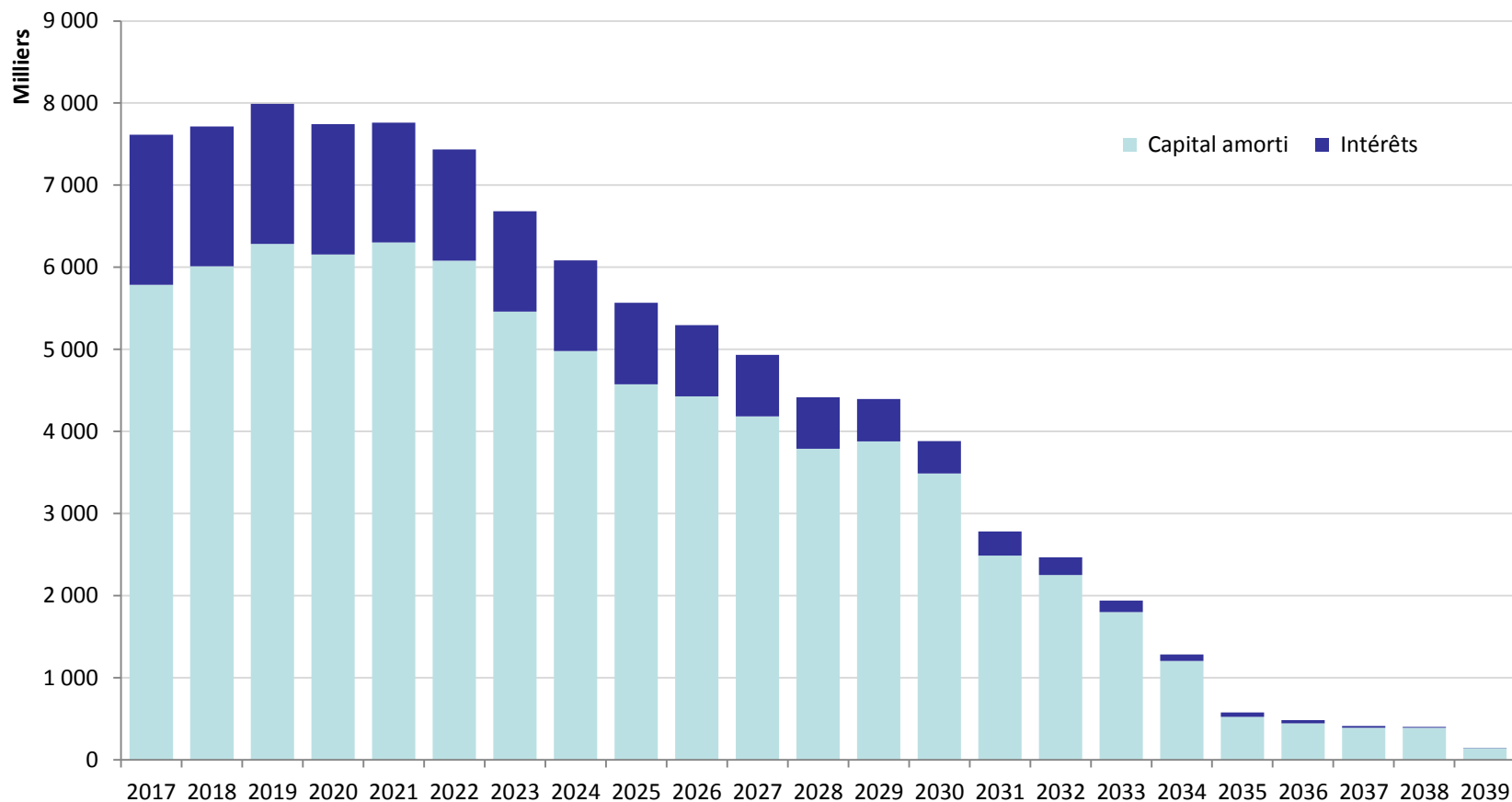
Par ailleurs, l'encours de la dette contracté pour la construction du parking de la Brèche et inscrit sur le budget annexe « stationnement » s'amortit progressivement. Il s'élèvera à 7 980 K€ à la fin 2018.

Illustration de l'hypothèse maximale de mobilisation de 8 000 K€ d'emprunt en 2018 (budget principal)

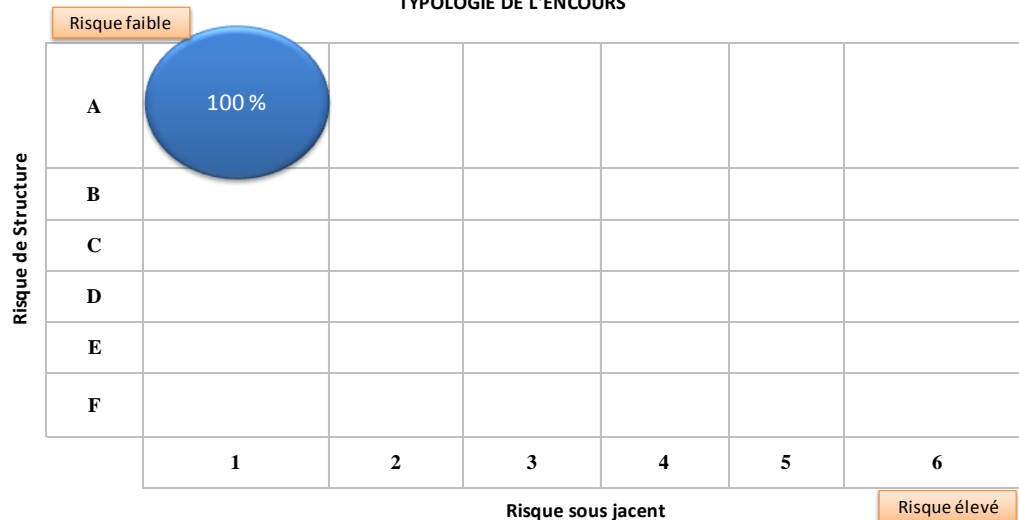
Evolution de la dette (en K€)



Selon cette hypothèse (mobilisation d'un emprunt de 8 000 K€ en 2018), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau ultérieur.



CHARTE GISSLER
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS



La situation de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler.

Dette à taux fixe
Dette à taux variable
Total

Budget principal				
Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total	
En K€	En %	En K€	En K€	En %
36 096,22	55,26%	1 931,53	38 027,75	56,54%
29 225,50	44,74%		29 225,50	43,46%
65 321,72	100%	1 931,53	67 253,25	100%

Budget Stationnement	
Encours total	
En K€	En %
8 268,33	100%
8 268,33	100%

Au 31/12/2017, 57 % de la dette sur le budget principal est en taux fixe, Soit 38 028 K€ avec un taux moyen de 2,58 %.

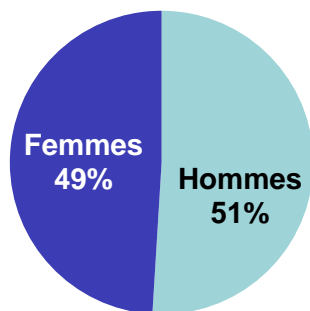
V. La gestion des ressources humaines

A) La structure des effectifs

B) La masse salariale

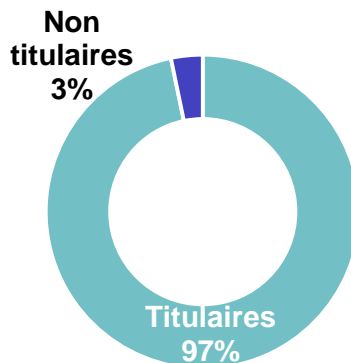
C) La durée effective du travail

A) La structure des effectifs en 2016 et prévisions budgétaires 2017, 2018



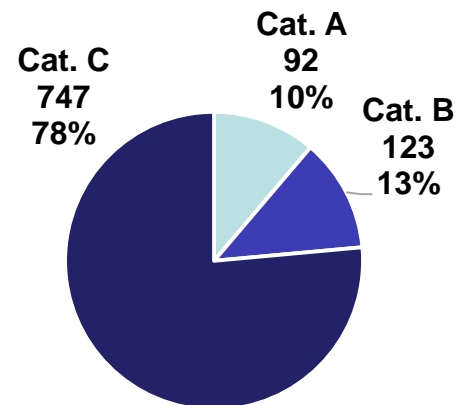
Données 2016

Effectifs permanents : 962
467 femmes, 495 hommes



Données 2016

dont 934 titulaires



Données 2016

747 agents de catégorie C
123 agents de catégorie B
92 agents de catégorie A

	2016	Réalisé Prév. 2017	Réalisé Prév. 2018
Hommes	51%	51%	51%
Femmes	49%	49%	49%

	2016	Réalisé Prév. 2017	Réalisé Prév. 2018
Titulaires	97%	98%	98%
Non titulaires	3%	2%	2%

	2016	Réalisé Prév. 2017	Réalisé Prév. 2018
Cat. A	92	93	93
Cat. B	123	127	127
Cat. C	747	740	740
Total effectifs Permanents	962	960	960

B) La masse salariale

	2016	Voté 2017	Prév. 2018
Tous budgets confondus	41 206 K€	42 635 K€	43 388 K€
Dont budget principal	40 326 K€	41 730 K€	42 300 K€
	2016	Prév. 2017	Prév. 2018
Traitements indiciaires	20 922 K€	21 358 K€	22 910 K€
Régime indemnitaire	4 376 K€	4 315 K€	4 315 K€
Nouvelle Bonification Indiciaire	200 K€	198 K€	198 K€
Heures supplémentaires rémunérées	82 K€	92 K€	70 K€

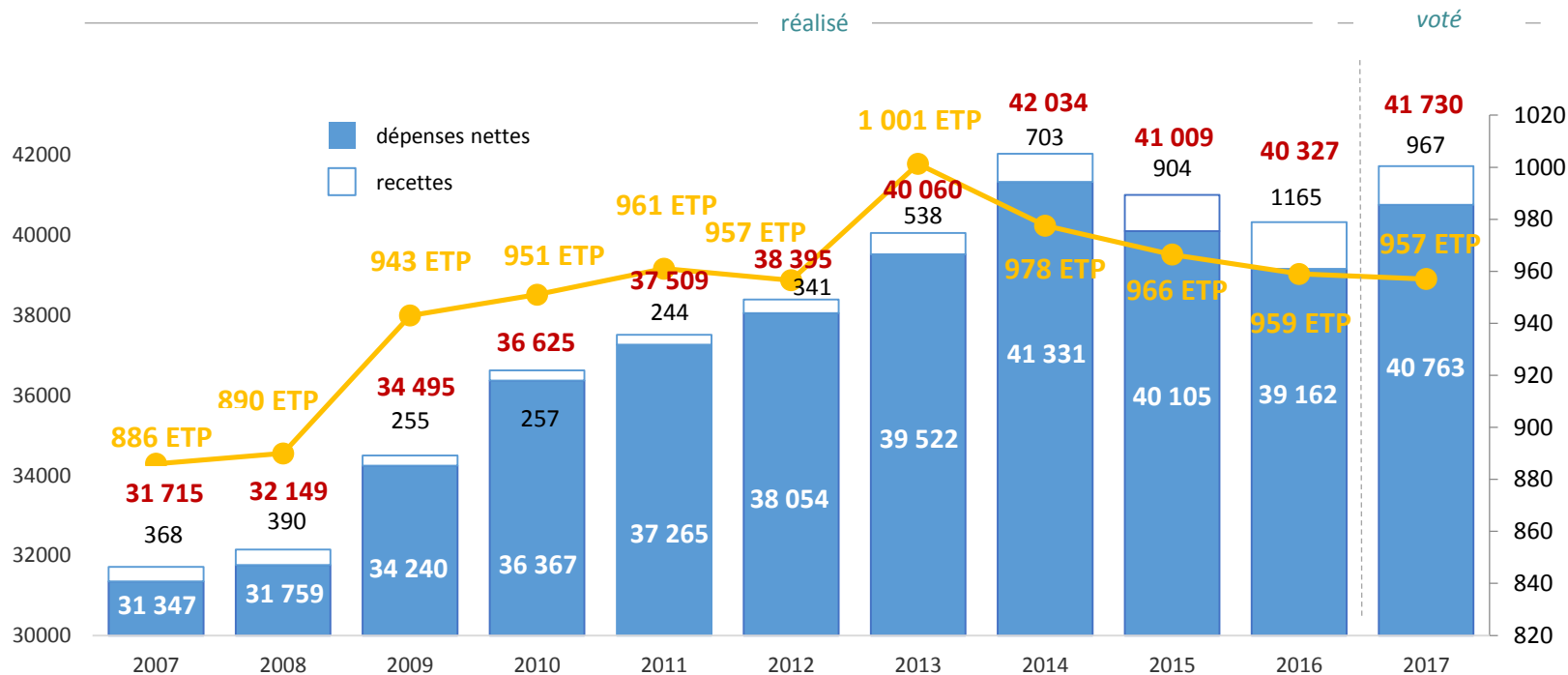
Les recettes perçues en 2016 représentaient 1 165 K€.

La prévision de réalisation pour 2017 est de 967 K€ et la prévision 2018 de 728 K€.

Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	2016	Voté 2017	Prév. 2018
- emplois aidés :	293 K€	200 K€	33 K€
- mutualisation RH CCAS :	257 K€	257 K€	257 K€
- FIPHFP / FNP :	47 K€	134 K€	81 K€
- autres recettes diverses :	555 K€	355 K€	357 K€
(remboursement de mises à disposition, etc.)			

Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP depuis 2007 (K€)



- Une forte hausse de la masse salariale jusqu'en 2014 : + 10 % de dépenses brutes entre 2012 et 2014 (+ 3 700 K€).
- Un tournant amorcé en 2015 : - 4 % de dépenses brutes entre 2014 et 2016, soit une réduction de 1 700 K€.
- Une hausse des dépenses brutes en 2017 (voté) essentiellement due à des dépenses exogènes nouvelles : hausse de la valeur du point d'indice (+ 210 K€), PPCR (+ 305 K€). Par ailleurs La prise en compte de la CAP représente + 100 K€.
- Une optimisation des recettes de masse salariale : + 217 % entre 2007 et 2016, soit un volume de recettes qui augmente de 797 K€.

C) Le temps de travail

- ✓ Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.

- ✓ Le temps de travail :
 - Annuel : 1 607 heures
 - Hebdomadaire : 38 heures
 - Journalier : 7 h 36

- ✓ Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en terme d'accueil des usagers.

Les changements sont votés en comité technique.

Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est de 410 agents (31/12/2017) .